

Compte-rendu de la quatrième réunion de travail du GT « Industrie-Produits bois » tenue le cadre de la Conférence des parties (COP) régionale en région Auvergne-Rhône-Alpes

Vendredi 14 juin 2024 – 9h30-12h

La réunion s'est tenue en visio conférence. Elle a réuni près de 60 personnes représentant différentes institutions (collectivités, entreprises, représentants associatifs et institutionnels).

Rappel du contexte

En septembre 2023, le Président de la République a appelé les collectivités à conduire un exercice de planification écologique inédit au sein de leurs territoires en menant des COP territoriales comme outils de discussion stratégique organisées à l'échelle de la région.

Dans l'esprit des Conférences des Parties des Nations-Unies, les COP territoriales visent à renforcer les dynamiques existantes à l'échelle territoriale : il s'agit de partager l'effort nécessaire pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité des territoires en fonction des réalités locales, en intégrant de manière cohérente tous les volets de la planification écologique.

Objectifs de la réunion

Lors de cette quatrième réunion sectorielle, les défis et actions définis pour le secteur « Industrie-Produits Bois » ont été présentés aux participants, accompagnés d'un focus sur quelques actions phares. Les objectifs de cette dernière réunion étaient multiples :

- Revenir sur les temps forts de la COP régionale : de la large collecte et remontée d'informations par les diverses parties prenantes au travail de priorisation pour accélérer la mise en œuvre de la feuille de route
- Donner de la visibilité sur la manière dont les travaux ont été réalisés : mise en perspective avec les travaux Secrétariat général à la Planification écologique et présentation du projet de structuration de la feuille de route
- Partager les actions prioritaires identifiées par les groupes de travail pour intégration à la feuille de route et recueillir les retours des participants sur les actions (adhésions, réticences, autres questionnements) via des temps participatifs
- Projeter vers la suite des travaux, la COP de clôture de l'automne 2024, les futurs chantiers prioritaires, et les prochaines COPs

Défis et actions sectoriels : présentation et échanges

Les actions définies tout au long des travaux de la COP viennent répondre à un défi défini pour chaque secteur. Ces défis et actions ont été présentés et les participants ont été sollicités pour évaluer :

- À quel point ils soutenaient la mise en avant des actions des différents défis et actions dans la feuille de route régionale ;
- Quelles sont les 3 actions qu'ils souhaiteraient suivre à court terme.

La liste des défis et actions présentées ainsi que les réponses à ces questions évaluatives sont présentées en annexe 1.

Des échanges sous forme de questions – réponses ont également eu lieu sur ces défis et actions. Les éléments clefs sont retranscrits en annexe 2.

Échanges sur la démarche COP régionale et la suite des travaux

Dans une démarche d'amélioration continue, les participants ont été interrogés sur :

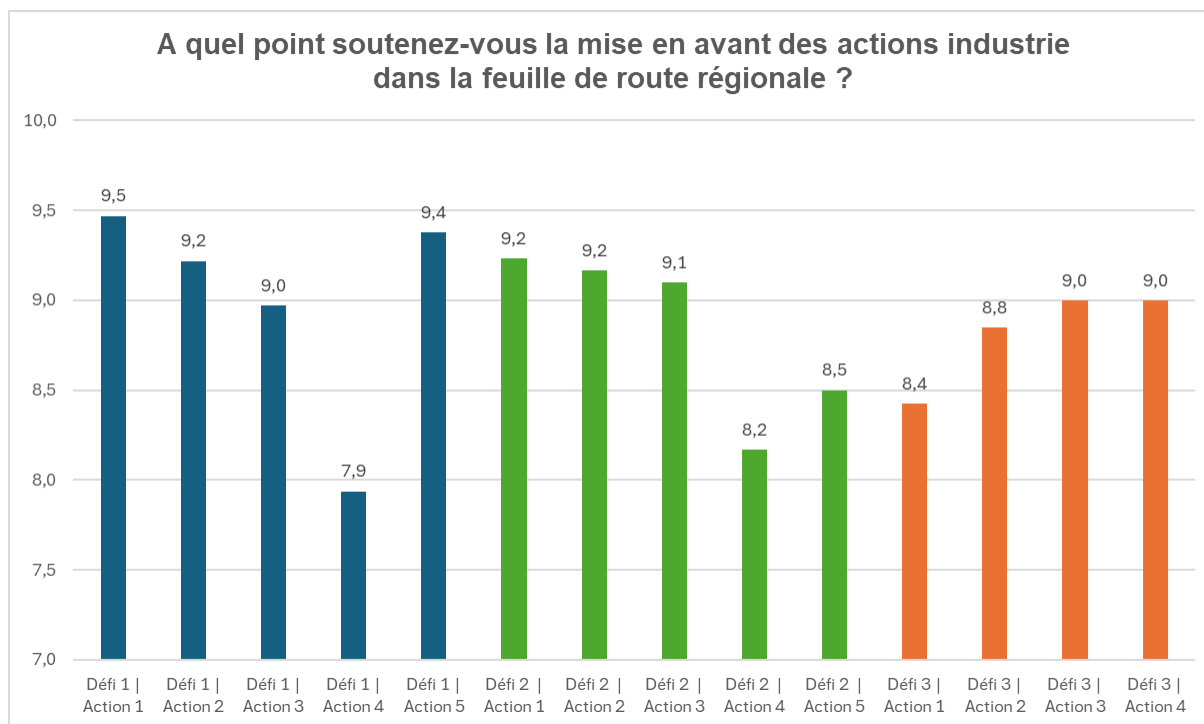
- Les points forts identifiés de la COP actuelle ;
- Les autres défis ou actions qui seraient intéressants à traiter lors des prochaines COP annuelles ;
- Des idées pour aller plus loin ou faire mieux lors des prochaines COP.

Les réponses à ces questions sont détaillées en annexe 3.

Le présent document, en complément du support de présentation et du replay, sont disponibles en ligne sur le [site de la COP](#).

Annexe 1 : Résultats des sondages sur les défis et actions

Question transversale sur les actions de chaque défi : à quel point soutenez-vous la mise en avant des actions des différents défis dans la feuille de route régionale ?



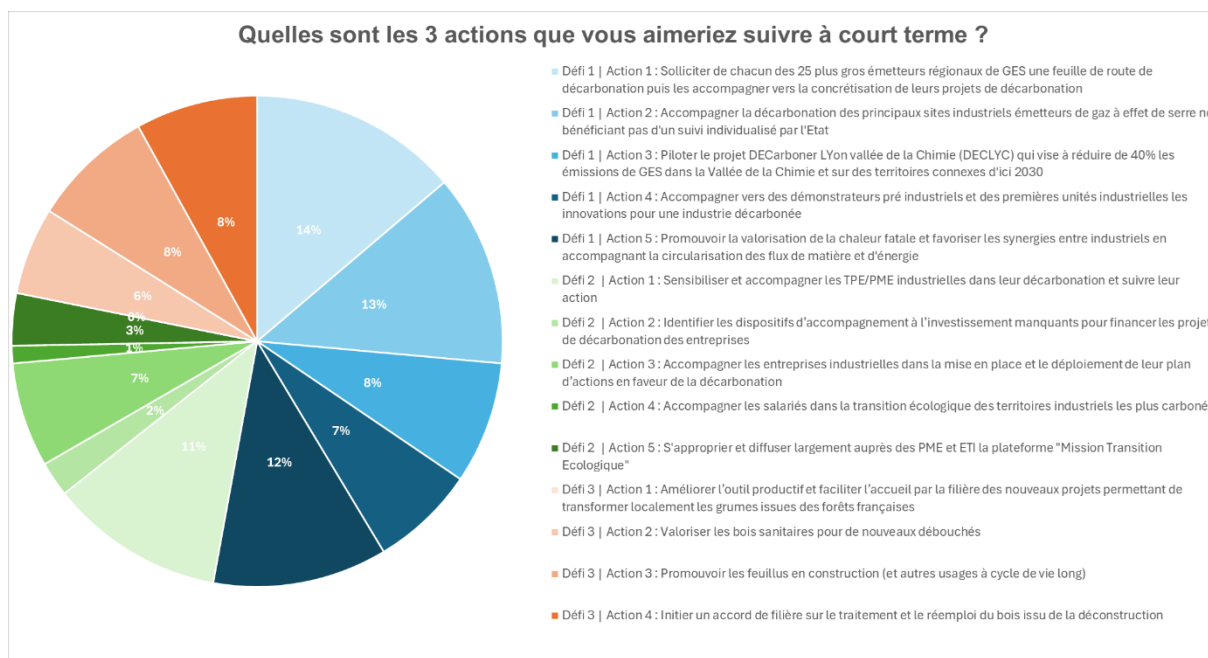
- **Défi 1 : Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre des 90 sites régionaux les plus émetteurs de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 2019) :**
 - *Action 1* : Solliciter de chacun des 25 plus gros émetteurs régionaux de gaz à effet de serre (GES) une feuille de route de décarbonation puis les accompagner vers la concrétisation de leurs projets de décarbonation
 - *Action 2* : Accompagner la décarbonation des principaux sites industriels émetteurs de gaz à effet de serre ne bénéficiant pas d'un suivi individualisé par l'Etat
 - *Action 3* : Piloter le projet DECarboner LYon vallée de la Chimie (DECLYC) qui vise à réduire de 40% les émissions de GES dans la Vallée de la Chimie et sur des territoires connexes d'ici 2030
 - *Action 4* : Accompagner vers des démonstrateurs pré industriels et des premières unités industrielles les innovations pour une industrie décarbonée
 - *Action 5* : Promouvoir la valorisation de la chaleur fatale et favoriser les synergies entre industriels en accompagnant la circularisation des flux de matière et d'énergie

- **Défi 2 : Mobiliser toutes les TPE, PME, et ETI industrielles de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la décarbonation :**
 - *Action 1* : Sensibiliser et accompagner les TPE/PME industrielles dans leur décarbonation et suivre leur action
 - *Action 2* : Identifier les dispositifs d'accompagnement à l'investissement manquants pour financer les projets de décarbonation des entreprises
 - *Action 3* : Accompagner les entreprises industrielles dans la mise en place et le déploiement de leur plan d'actions en faveur de la décarbonation et mettre en lien les porteurs de solutions avec les industriels
 - *Action 4* : Accompagner les salariés dans la transition écologique des territoires industriels les plus carbonés
 - *Action 5* : S'approprier et diffuser largement auprès des PME et ETI la plateforme "Mission Transition Ecologique"

- **Défi 3 : Améliorer la structuration et la durabilité de la filière et développer les débouchés du bois local :**
 - *Action 1* : Améliorer l'outil productif et faciliter l'accueil par la filière des nouveaux projets permettant de transformer localement les grumes issues des forêts françaises
 - *Action 2* : Valoriser les bois sanitaires pour de nouveaux débouchés
 - *Action 3* : Promouvoir les feuillus en construction (et autres usages à cycle de vie long)
 - *Action 4* : Initier un accord de filière sur le traitement et le réemploi du bois issu de la déconstruction.

Le présent document, en complément du support de présentation et du replay disponible en ligne sur le site de la COP, retranscrit les résultats des quiz ainsi que les temps d'échanges de questions/réponses.

Question transversale : quelles sont les 3 actions que vous aimeriez suivre à court terme ?



Les actions les plus plébiscitées sont les actions :

- Défi 1 | Action 1 : Solliciter de chacun des 25 plus gros émetteurs régionaux de gaz à effet de serre une feuille de route de décarbonation puis les accompagner vers la concrétisation de leurs projets de décarbonation
- Défi 1 | Action 2 : Accompagner la décarbonation des principaux sites industriels émetteurs de gaz à effet de serre ne bénéficiant pas d'un suivi individualisé de l'Etat.
- Défi 1 | Action 5 : Promouvoir la valorisation de la chaleur fatale et favoriser les synergies entre industriels en accompagnant la circulation des flux de matière et d'énergie.

Annexe 2 : questions - réponses

Questions	Réponses apportées par la cellule technique COP / intervenants
<p>Quels sont les liens faits avec les autres groupes de travail (notamment sur la filière bois) ?</p>	<p>Les pilotes de chaque groupe de travail (GT) ont veillé à articuler les travaux avec les autres GT.</p> <p>Par exemple, le GT industrie a défini une action prioritaire de valorisation de la chaleur fatale pour décarboner l'industriel producteur de cette chaleur ou pour décarboner un autre industriel, dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle territoriale. La valorisation de la chaleur fatale pour alimenter un réseau de chaleur relève des actions du GT énergie (et, plus largement, le développement des réseaux de chaleur). Un seul et unique GT "récupération de chaleur" permettra d'identifier les gisements et les différents exutoires.</p> <p>Concernant la filière bois, les travaux ont été partagés avec le GT « Forêt », qui s'intéresse à la restauration du puits de carbone forestier et l'adaptation des forêts au changement climatique. Les actions ont été définies en complémentarité entre les deux GT, à l'exception d'une action commune relative aux « bois sanitaires » qu'il conviendra de fusionner et d'enrichir grâce aux apports respectifs de ces deux groupes. Par ailleurs, les échanges doivent être initiés entre le GT « produits bois » et le GT « bâtiment ».</p>
<p>Comment a été fixé l'objectif de -40% pour le secteur industriel, et comment se fait-il que le secteur industriel a des objectifs plus ambitieux que les autres secteurs ?</p>	<p>Cet objectif, identique pour toutes les régions, a été défini par le Secrétariat général à la Planification écologique. L'ensemble des secteurs est mis à contribution, dans des proportions différentes en fonction des leviers technico-économiques disponibles.</p> <p>Les leviers techniques de décarbonation de l'industrie sont bien identifiés et matures et l'Etat accompagne les entreprises en s'engageant fortement : le plan France 2030 prévoit notamment 5,6 Mds € pour soutenir la décarbonation de l'industrie.</p>

	<p>A noter par ailleurs qu'entre 1990 et 2030, des efforts ambitieux sont également attendus sur le bâtiment et l'énergie.</p>
<p>Les réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans le secteur industriel sont-elles dues à des efforts de décarbonation ou à une désindustrialisation de la région ? Comment conjuguer pour les années à venir réduction des émissions et réindustrialisation ?</p>	<p>Au niveau national, la baisse des émissions est due pour 1/3 aux investissements des industriels, notamment dans l'efficacité énergétique, et pour 2/3 à la désindustrialisation. En région Auvergne-Rhône-Alpes, si le secteur industriel a perdu selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) près de 300 000 emplois entre 1975 et 2015 (soit 1/3 des emplois du secteur), la situation se stabilise depuis 2015.</p> <p>Si la relocalisation en France d'activités industrielles augmente les émissions directes de GES à l'échelle du territoire, cette relocalisation fait baisser les émissions mondiales de GES. En effet, la France se caractérise par un mix énergétique et une production moins carbonée que ses principaux partenaires économiques. Dans la mesure où l'intensité carbone de la production est aujourd'hui plus faible en France que dans le reste du monde, produire en France plutôt qu'à l'étranger a un effet favorable sur les émissions mondiales de GES (à consommations inchangées). Cela accroît les émissions sur le territoire national mais diminue l'empreinte carbone.</p> <p>La réindustrialisation est par ailleurs une opportunité économique de développement industriel en faveur des filières stratégiques pour la transition énergétique (véhicules électriques, énergies renouvelables, batteries, électrolyseurs, etc.).</p>
<p>Il n'y a a priori pas d'axe spécifique visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans les process industriels, en amont de la décarbonation. Comment avez-vous intégré ces considérations dans la feuille de route ?</p>	<p>L'efficacité énergétique est un levier majeur de décarbonation qui est systématiquement abordé dans le cadre des actions d'accompagnement des entreprises décrites dans les défis 1 et 2.</p>

<p>Sur ce défi de décarbonation, l'électrification des procédés industriels est un levier majeur. C'est la raison pour laquelle il faudra mettre l'accent dès le début sur le développement du réseau électrique (Très Haute et Haute tension en particulier), pour assurer l'accompagnement de cette transition nécessaire.</p>	<p>Les besoins d'électrification des industriels (puissance de raccordement, consommation additionnelle) sont effectivement communiqués, de manière anonymisée, au gestionnaire du réseau de transport d'électricité qui devra anticiper le développement du réseau électrique pour la transition énergétique. Par ailleurs, les industriels accompagnés sont sensibilisés sur la nécessité de bien anticiper les besoins d'électrification vu les délais de raccordement.</p>
<p>Pour la plateforme "Mission Transition Ecologique", comment les entreprises ont-elles été associées dès le départ ? (Définition du besoin + appropriation par les futurs utilisateurs)</p>	<p>Lors du développement de la plateforme, les responsables se sont appuyés sur les besoins d'entreprises représentatives des différents secteurs d'activité. La plateforme évolue régulièrement en intégrant les retours des utilisateurs.</p>
<p>La plateforme "Mission Transition Ecologique" mentionne les TPE et PME. S'adresse-t-elle aussi aux ETI (Entreprise de Taille intermédiaire) ?</p>	<p>Cette plateforme vise en priorité les TPE (Très Petites Entreprises) et PME (Petites et Moyennes Entreprises) mais peut aussi tout à fait être utilisée par les ETI (Entreprise de Taille intermédiaire).</p>
<p>Un chantier transverse sur la sobriété est-il envisagé ?</p>	<p>Un chantier transversal sur la sobriété pourra être traité dans le cadre de la prochaine COP.</p>

Annexe 3 : échanges sur la démarche de la COP régionale et la suite des travaux

- **Question ouverte 1 : quels sont les points forts de la COP actuelle ?**

→ Les points forts identifiés sont :

- Une démarche structurée et planifiée
- Des formats interactifs et bien pensés
- Une représentation et une mobilisation large de l'ensemble des parties dans un but de travail collectif

- **Question ouverte 2 : Quels autres défis ou actions seraient intéressants à traiter pour les prochaines COP annuelles ?**

→ Les points identifiés sont :

- Approfondir les modalités d'accompagnements des collectivités, TPE, PME, ETI, ... dans le déploiement des actions
- Aider les coopérations locales d'entreprises sur la chaleur fatale
- Mener un travail sur les questions de moyens humains et de financement des travaux

- **Question ouverte 3 : Avez-vous des idées pour aller plus loin ou faire mieux lors des prochaines COP ?**

→ Les points identifiés sont :

- Laisser davantage de temps aux échanges
- Favoriser d'avantage le présentiel, éventuellement sous un format de convention de plusieurs jours (type CEC), ou avec des visites
- Approfondir certains sujets précis tels que les infrastructures